

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

02/2024

**Objet : Participation de la commune au programme de travaux DFCI**

**SEANCE VENDREDI 26 JANVIER 2024**

*L'an deux mille vingt quatre*

*Le 26 janvier à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 19 janvier 2024 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN*

**Absents excusés :**

*Gérard BLANC pouvoir à Serge NARDIN*

*Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT*

*Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

*Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance*

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte Forestier du Vaucluse a déposé un dossier de demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de défense des forêts contre l'incendie dans le cadre de l'appel à projet 2023 du financement FEADER PACA.

Le projet consiste au débroussaillage des abords de la piste DFCI des Cavaliers (GL 30) sur sept mètres de part et d'autre ainsi que des citernes DFCI sur une largeur de 50 mètres.

Les aides financières pourraient être disponibles en 2024, ce qui permettrait une réalisation des travaux soit en 2024 ou en 2025.

Madame le Maire indique que le montant HT prévu pour le débroussaillage de la piste des Cavaliers s'élève à 38 527.50€.

Pour Vaugines, la surface à débroussailler représente 5.37ha soit 8 860.50€ HT.

L'aide financière apportée serait de 80%, les 20% restant étant à la charge de la commune soit une participation de 1 772.10€.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20240126-D\_02\_2024-DE

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **ACCEPTER** la réalisation des travaux de débroussaillage
- **PARTICIPER** à hauteur de 1 772.10€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

